

MAIRIE DE LEDENON

***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUILLET 2016***

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Etaient présents : BEAUME Frédéric, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, MIRA Nicolas, LOPEZ DECLE Chantal, DHUEZ Marie-Jeanne, LICHTENSTEIN Steffy, AGUILAR Christine.

Absents excusés : ODIARD Yannick (pouvoir à ZARAGOZA Christophe), ORTEGA Damien (pouvoir à AGUILAR Christine), PONS Martine (pouvoir à LOPEZ DECLE Chantal).

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 21h07

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2016 adopté à l'unanimité.

➤ **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au maire**

Le maire informe les conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Contrat Maîtrise d'œuvre avec la société CAP INGE pour un montant de 22 646 € HT.
Objet : maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville
- Contrat Maîtrise d'œuvre avec la société CAP INGE pour un montant de 16 983.20 € HT.
Objet : maîtrise d'œuvre pour les travaux de pluvial (entrée de ville et espace « LETINO »)

➤ **Travaux d'accessibilité à l'école : choix des entreprises**

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement du dossier.

Le cabinet d'architecte KVA avait monté un dossier pour la mise en accessibilité de l'école primaire avec la création d'un ascenseur ou élévateur.

Le 10 juin nous avons lancé l'appel d'offres pour les travaux.

Nous avons également fait réaliser les études de sols et de structure nécessaires.

Coûts liés aux études :

- Cabinet KVA : 7 150 € HT soit 8 580 € TTC
- SODEBA : 1 870 € HT soit 2 244 € TTC
- G.O TECHNIQUES (sondages) : 1 495 € HT soit 1 794 € TTC
- EURL BOSS (terrassment) : 3 845 € HT soit 4 614 € TTC

TOTAL : 14 360 € HT soit 17 232 € TTC

Le 7 juillet, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis.

Nous avons reçu 6 offres pour 2 lots uniquement (aucune offre pour les lots «serrurerie» et «électricité»)

ENTREPRISES	LOT	OFFRE HT
ETNA France	LOT 2 - ASCENSEUR	24 590 €
ERMHES	LOT 2 - ASCENSEUR	26 410 €
SCHINDLER	LOT 2 - ASCENSEUR	24 300 €
ARA CONSTRUCTION	LOT 1 – GROS ŒUVRE	35 590 €
BATI PLUS	LOT 1 – GROS ŒUVRE	89 828 €
SARL BOSS	LOT 1 – GROS ŒUVRE	106 494 €

Dans l'offre de l'entreprise ARA construction, il manque plusieurs prestations, pourtant nécessaire pour la bonne réalisation des ouvrages et certains prix sont anormalement bas.

L'offre de 2 autres entreprises est très complète avec anticipation de surcoûts par rapport au percement de la voûte. Mais également avec des coûts élevés.

Absence de mémoire technique pour l'entreprise BOSS.

Pour rappel, un montant de 60 000 euros TTC avait été inscrit au budget 2016 pour les travaux et un montant de 9 000 euros TTC pour les études.

Considérant l'absence d'offre pour les lots 3 et 4,

Considérant le montant des offres pour les lots 1 et 2,

Considérant les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin, ne permettent pas de financer l'offre,

Il est proposé :

- De déclarer la procédure de marché de travaux infructueuse,
- De décider de ne pas réaliser des travaux de cette ampleur,
- Et de demander une dérogation auprès des services compétents.

Adopté à l'unanimité

➤ Etude hydraulique : choix de l'entreprise

Le maire donne la parole à M. PRADIER

M. PRADIER rappelle l'historique de cette étude. Il fait part de la procédure d'appel d'offres qui a été lancée pour l'étude de zonage du risque inondation lié aux ruissellements et du diagnostic des ouvrages hydrauliques existants ; étude nécessaire dans le cadre du PLU.

Une première consultation a été lancée en avril, mais procédure infructueuse car nous n'avons reçu aucune offre.

L'appel d'offres a été relancé début mai afin de laisser un délai supplémentaire aux entreprises pour répondre.

Le 21 juin, la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis.
Nous avons reçu 5 offres :

ENTREPRISES	OFFRES HT	OFFRES TTC
SCE	79 750 €	95 700 €
OTEIS	80 325 €	96 390 €
SAFEGE	115 810 €	138 972 €
BRL	104 000 €	124 800 €
ANTEA GROUP	61 160 €	73 392 €

M. PRADIER donne lecture de l'analyse des offres ainsi que des conclusions en résultant.
2 offres ont été jugées inacceptables car les offres étaient trop élevées par rapport au budget prévu.

Une offre se détache des autres par son prix, les délais proposés et son approche méthodologique.

Il est proposé :

- D'attribuer le marché à ANTEA GROUP
- D'autoriser le maire à signer le marché correspondant

Les crédits correspondants au montant de cette opération sont inscrits au budget 2016.

Adopté à l'unanimité

➤ **RH : création poste adjoint administratif 1^{ère} classe**

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal nous avons créé un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour l'intégration directe d'un adjoint technique sur ce poste (car les fonctions de cet agent étaient majoritairement des tâches administratives).

Il avait été indiqué qu'il serait proposé lors d'un prochain conseil et après avis de la CAP, la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour procéder à l'avancement de grade de cet agent.

Il est proposé :

- De créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Adopté à la majorité moins deux abstentions (Mme AGUILAR Christine et M. ORTEGA Damien – Pouvoir à Mme AGUILAR)

➤ **RH : régime indemnitaire 2016**

Le maire expose qu'il doit être fixé, comme chaque année, l'enveloppe globale des crédits relatifs à l'IAT (indemnité d'administration et de technicité des personnels communaux) et autres primes, notamment en fonction des filières et des grades.

La répartition entre les agents est effectuée par le Maire.

Etant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,
Il est proposé :

- D'affecter un montant global de 29 300 € pour l'enveloppe indemnitaire 2016

Adopté à l'unanimité

➤ **Dématérialisation des actes : convention avec la Préfecture du Gard**

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice du contrôle de légalité, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que les Etablissements Publics Locaux.

Au niveau du fonctionnement des services, les accusés de réception apparaissent sur les récepteurs de la collectivité, après transmission.

Cette procédure permet l'économie de papier, de déplacements et accélère la procédure de transmission.

La télétransmission a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage crypté. C'est la raison pour laquelle, il convient de recourir aux services d'un tiers de télétransmission, qui est homologué par le ministère de l'Intérieur.

Il convient donc de désigner un prestataire homologué, ce qui permettra la signature d'une convention entre le représentant de l'état et les collectivités territoriales pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Il est proposé :

- D'approuver le principe de télétransmission des actes municipaux soumis au contrôle de légalité,
- De mandater le maire pour procéder à la désignation d'un prestataire agréé, selon les critères de la procédure adaptée au Code des marchés publics,
- D'autoriser le maire à signer la convention avec les services de l'Etat

Adopté à l'unanimité

➤ **Informations / questions diverses**

- A noter : date du prochain conseil municipal le 20 juillet 2016 à 21H

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h32

Vu par nous, Maire de la commune de LEDENON, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Ledenon, le 13 juillet 2016

Le Maire
Frédéric BEAUME

